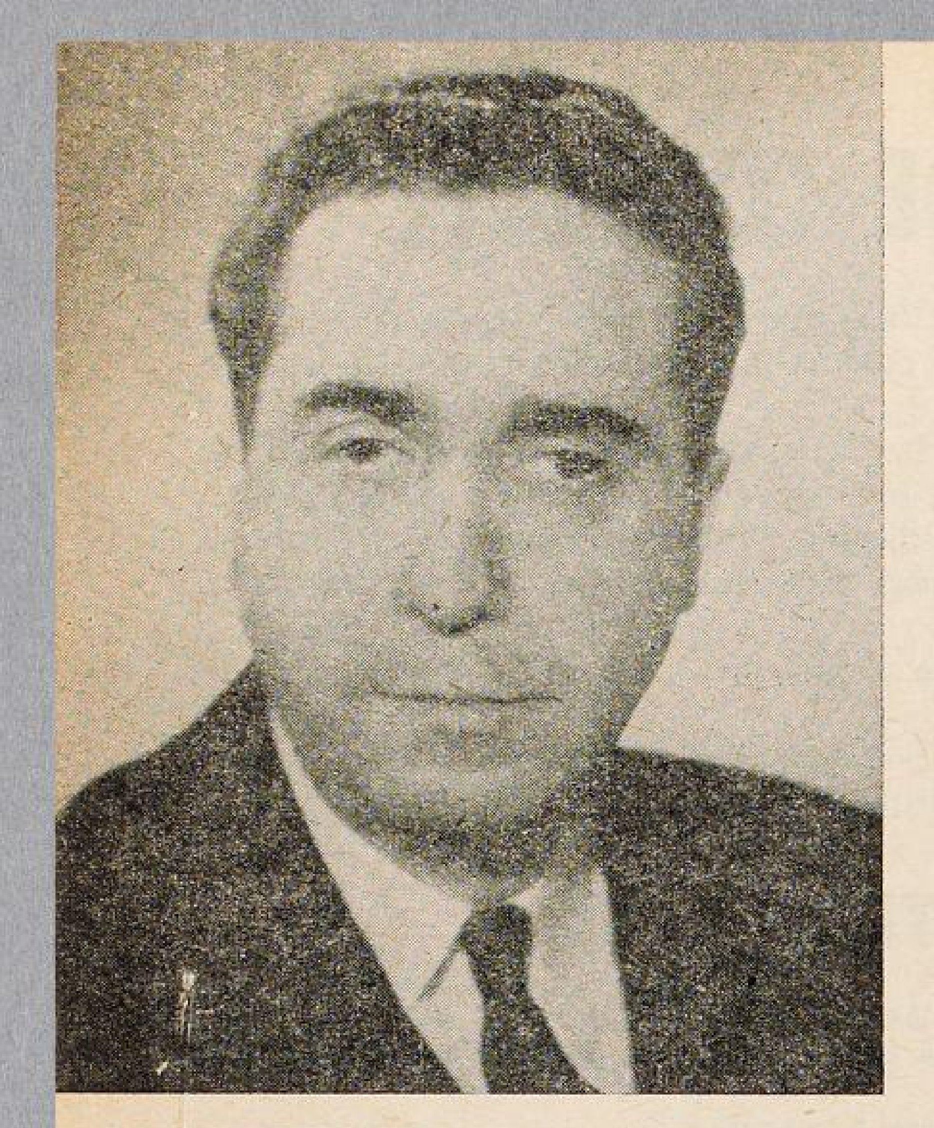
X 1re circ.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **Première Circonscription** DÉPARTEMENT DE L'ORNE

Elections Législatives

SCRUTIN DU 23 NOVEMBRE 1958

L'Union pour la Nouvelle République
et la Démocratie Chrétienne
présentent Louis TERRENOIRE



LOUIS TERRENOIRE, Officier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 1939-45, Médaillé de la Résistance.

Né à Lyon, le 10 novembre 1908. Après ses études, il se voue à l'action sociale, sous la direction de Marius Gonin, fondateur des Semaines Sociales de France. En 1928, à 20 ans, il est nommé Secrétaire de l'Union du Sud-Est des Syndicats Chrétiens.

Après son service militaire, L. Terrenoire s'oriente vers le journalisme et entre, en 1932, à la rédaction du journal « L'Aube », fondé par M. Francisque Gay.

Mobilisé comme sous-officier d'artillerie, L. Terrenoire fait les campagnes de la Sarre et de Belgique. Après les revers de 1940, il entreprend le combat clandestin contre les occupants nazis et devient Secrétaire du Conseil National de la Résistance, dont le Président est Georges Bidault.

Arrêté le 23 mars 1944 par la Gestapo, L. Terrenoire est longuement torturé (il y perd un œil), puis déporté au camp de Dachau.

Après sa libération, fin avril 1945, il reprend ses fonctions de rédacteur en chef de « L'Aube » et entre à la Commission exécutive du Mouvement Républicain Populaire. Il est élu député de l'Orne aux élections à la première Assemblée Constituante et réélu le 2 juin et le 10 novembre 1946.

A l'automne 1947, lorsque le M. R. P. décide de suivre une ligne politique, qui va le séparer pour longtemps du Général de Gaulle, L. Terrenoire donne sa démission de ce parti et apporte à l'homme du 18 juin le concours d'un petit groupe de démocrates chrétiens, dont Edmond Michelet est le chef de file. En juin 1950, il entre au Conseil de direction du R. P. F. et, en juillet 1951, le Général de Gaulle l'appelle à succéder à M. Jacques Soustelle comme Secrétaire général de ce mouvement.

Après le retour du Général de Gaulle au pouvoir, L. Terrenoire se voit confier par le Gouvernement le poste de Directeur des Informations à la Radiodiffusion-Télévision française.

Louis Terrenoire est marié et père de trois enfants.

Électrices et Électeurs,

J'ai déjà eu l'honneur de représenter le département de l'Orne de 1945 à 1951. Aux élections pour les deux Assemblées constituantes, puis le 10 novembre 1946, placé à la tête d'une liste du Mouvement Républicain Populaire, j'ai bénéficié de la confiance d'une majorité d'électeurs et d'électrices, dont le nombre de suffrages singulièrement constant s'établissait en moyenne à 55.000.

Pendant cette période de cinq années, je me suis efforcé de représenter du mieux possible notre département, et d'en défendre les intérêts, sans jamais les séparer d'ailleurs des exigences de l'intérêt national.

De même, je ne crois pas avoir trahi les sentiments de la majorité de mes électeurs, lorsqu'au cours de l'été 1947, j'ai affirmé ma fidélité au Général de Gaulle et n'ai cessé de défendre, depuis lors et conformément à ses vues, la nécessité d'une refonte de nos institutions. Je n'ai pas balancé entre les devoirs que m'imposaient mes convictions et le prix que j'attachais pourtant à de précieux liens politiques et amicaux.

Je n'ai pas hésité davantage, lorsque le Général de Gaulle m'a demandé, à la veille des élections générales de 1951, d'aller me battre, dans un autre département, contre un puissant personnage, représentatif des tendances les plus néfastes de la IVe République.

Ayant répondu, depuis 1940, aux appels du Général de Gaulle, il m'était difficile de ne pas accéder à sa demande.

J'éprouvais cependant une véritable peine à me séparer des électeurs ornais. Beaucoup d'entre eux étaient devenus pour moi des amis. J'ai la joie de constater, aujourd'hui, qu'ils le sont demeurés et c'est d'ailleurs à eux et à eux seuls que je dois de m'être résolu à solliciter de nouveau, après sept années écoulées, les suffrages de nos villes et de nos campagnes, dans le cadre de l'arrondissement d'Alençon-Domfront.

Ma candidature a reçu la double investiture de **l'Union pour la Nouvelle République**, qui a à sa tête M. Edmond Michelet, Ministre des Anciens Combattants, et M. Jacques Soustelle, Ministre de l'Information, et de **la Démocratie Chrétienne**, dont le Président est M. Georges Bidault.

Ainsi ai-je la satisfaction d'affirmer la double fidélité, qui a marqué mon combat politique pendant ces douze dernières années.

Ayant eu le très grand honneur de collaborer étroitement avec le Général de Gaulle, pendant près de quatre années, c'est vous dire combien je m'attacherai avec dévouement et persévérance à servir au Parlement l'œuvre de redressement national qu'il a entreprise depuis le 1er juin 1958.

En accord avec l'immense majorité des habitants de l'Orne, dont plus de 91 p. 100 ont voté« OUI» au referendum, je ferai en sorte, pour ma modeste part et si vous m'accordez votre confiance, de ne pas décevoir vos espérances du 28 septembre.

C'est un deuxième « OUI » qui vous est demandé.

Louis TERRENOIRE,

Député de l'Orne de 1945 à 1951,
Secrétaire général du R. P. F. de 1951 à 1955.

Conformément à l'ordonnance sur l'organisation des Élections Législatives, **M. Émile JANVIER**, Conseiller général de l'Orne, Maire de Saint-Denis-sur-Sarthon, Chevalier de la Légion d'Honneur, Médaillé de la Résistance, Ancien Déporté, a bien voulu accepter d'être le remplaçant éventuel de M. Louis Terrenoire.

CE QUE SERA MA LIGNE DE CONDUITE

DÉPUTÉ élu au scrutin d'arrondissement, dont on a souvent assuré qu'il avait la faveur de la majorité des Français, je n'oublierai pas cependant qu'un représentant du peuple doit se comporter comme le mandataire de la nation et pas seulement d'une parcelle du territoire.

J'assumerai, bien entendu, tous les devoirs de ma charge particulière, notamment, je me tiendrai régulièrement à la disposition des électeurs dans tous les centres de la première circonscription de l'Orne, sans faire aucune distinction entre des villes ou des régions également dignes d'intérêt. Comme je le faisais jusqu'en 1951, je tiendrai régulièrement, à jours fixes, des permanences dans les différents cantons de la circonscription.

Je m'abstiendrai de vous présenter un programme complet, assorti de promesses qu'en toute franchise je ne serais pas assuré de pouvoir tenir.

En revanche, je m'informerai sur toutes choses auprès des organisations qualifiées, et j'accomplirai ma tâche de législateur en ayant le souci d'accorder la défense des intérêts particuliers légitimes avec les exigences du bien commun.

MES OBJECTIFS D'ACTION

Après cette courte « profession de foi », voici quelques-uns des objectifs que je m'assignerai :

1 JUSTIFIER VOTRE « OUI ». — Le 28 septembre dernier, vous avez approuvé la Constitution présentée par le Général de Gaulle. **Il ne faut pas que la volonté populaire, si massivement exprimée, soit trahie par les élus que la Nation va envoyer siéger dans la première Assemblée de la Ve République.** Toute la suite dépendra de ce départ. La nouvelle Constitution représente la dernière chance du régime parlementaire.

2 SOUTENIR L'ACTION DU GÉNÉRAL DE GAULLE. — S'il est un engagement que je crois pouvoir prendre, c'est bien d'apporter un soutien loyal et enthousiaste à l'action gouvernementale — et sans doute, demain, présidentielle — du Général de Gaulle. Sur ce point, mon passé répond pour moi. **Depuis le mois de juin, mon adhésion à la ligne politique suivie par Charles de Gaulle s'est encore renforcée. Je pense notamment qu'il est le seul qui puisse ramener la paix en Algérie, ainsi qu'en apparaissent les signes annonciateurs.**

3 MISSION DE LA FRANCE. — Une fois la paix rétablie en Algérie, la France pourra accomplir dans le monde une tâche qui lui est propre et qui consiste, dans la fidélité à ses alliances, à éviter le conflit entre les blocs qui s'affrontent. **L'édification d'une Europe unie doit être un élément essentiel de cette politique.**

4 DÉFENSE DES LIBERTÉS. — Toutes les libertés sont solidaires, menacées comme elles le sont par l'immense danger du communisme totalitaire, qui domine un tiers de l'univers. C'est pourquoi il est aussi indispensable, par exemple, de parvenir à une véritable promotion sociale de la classe ouvrière que de donner à la liberté scolaire des garanties organiques et des fondements matériels. **La loi Barangé doit aboutir à un statut définitif, assurant l'égalité de tous les enfants de France.**

5 EXPANSION AGRICOLE. — La prospérité économique forme un tout indissociable. Agriculture et industrie doivent donc bénéficier des mêmes impulsions et de garanties identiques. **La disparité des prix entre les deux secteurs constitue une anomalie, dont la disparition est indispensable à l'équilibre général.**

J'ai pleinement souscrit aux propositions qui m'ont été soumises par la Fédération des Syndicats d'Exploitants de l'Orne, notamment en ce qui concerne la sauvegarde de la structure familiale des exploitations, l'orientation des productions par la profession, la généralisation des prix d'objectifs, l'organisation des marchés, etc.

La solution des problèmes posés par la distillation des cidres et poirés doit être envisagée de même façon, sous l'angle économique (coopératives, label de qualité, commercialisation, exportation...) et ne plus servir de tremplin électoral.

L'agriculture française doit enfin trouver dans l'instauration progressive du marché des Six une issue naturelle et rentable à une politique d'expansion.

6 RÉFORMES ADMINISTRATIVE ET FISCALE. — **La réforme constitutionnelle doit être complétée par une réforme profonde de nos structures et de nos méthodes administratives,** de même que par une **simplification de la fiscalité,** car le commerce et l'industrie sont lourdement hypothéqués, aussi bien par l'importance des charges que par la complexité des règlements.

Mais si le train de vie de l'État doit être réduit, il faut aussi qu'on cesse de demander trop à l'État. Le progrès social est davantage lié désormais à l'expansion économique qu'à l'appel à la collectivité, à condition bien entendu que les résultats de cette expansion soient équitablement répartis entre tous.

A propos de la cinquième candidature

La candidature de M. Marcel Hébert, Maire d'Alençon, déposée un quart d'heure avant la clôture des inscriptions, risque de troubler les esprits et, ce qui est plus grave, de diviser les voix. Elle me met dans l'obligation de préciser les points que voici :

1° *J'ai reçu le télégramme suivant : « Aucun candidat n'est investi par les Républicains Sociaux à Alençon stop seul candidat U. N. R. Louis Terrenoire stop. Signé :* Chaban-Delmas. »

2° Jamais je ne me serais présenté sur la seule investiture d'un comité parisien; si je l'ai fait, c'est à la demande instante de nombreux amis ornais et notamment de ceux qui ont soutenu, depuis toujours, l'action nationale du Général de Gaulle.

3° *La présence à mes côtés d'Émile Janvier témoigne, à elle seule, que tout a été régulier dans ma désignation et que nous n'avons en vue que le succès d'une cause, pour laquelle il n'a cessé de combattre, quant à lui, avec un complet désintéressement.*

Cela dit, je suis bien décidé, en ce qui me concerne, à conserver à la compétition électorale le caractère de débat d'idées, et non de personnes, unanimement souhaité par les électeurs. Je préfère perdre des suffrages plutôt que de perdre leur estime.

L. T.

Imprimerie Alençonnaise, Alençon. Novembre 1958 - N° 84.005